



DECISION

Je soussigné, M. Laurent DEPOORTER, Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 58,
- Vu l'élection du Trésorier de la CCI de région Hauts-de-France lors de l'Assemblée Générale d'installation du 9 décembre 2021

Décide :

De donner délégation permanente de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans le respect des textes et des procédures internes à la CCI de région Hauts-de-France :

- Tout ordre de virement de compte à compte appartenant à la CCI de région Hauts-de-France

<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
Caroline MERTEN	Comptable chargée de trésorerie
Catherine CALMETTES	Comptable

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021


Laurent DEPOORTER
Trésorier